

Règlement des Foulées Lunévilloises 2026

Art 1 : Les Foulées Lunévilloises sont une course et une marche sur route organisées par la ville de Lunéville.

Art 2 : Le montant de l'inscription à cette animation est de 5 € minimum. Les chèques sont à établir à l'ordre de « Comité 54 Ligue contre le cancer ». Un tee-shirt sera remis lors du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

Art 3 : Horaires de départ : marche à 14h, 900m à 15h, 1500m à 15h15, 5 et 10 km à 15h30.

Art 4: La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, née en 2010 et avant pour le 10 Km, 2012 et avant pour le 5 Km, en 2013 ou 2014 pour le 1500m, entre 2015 et 2017 pour le 900m. Il n'y a pas de limite d'âge pour la marche.

Art 5 : Les participants aux courses : les majeurs non licenciés doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve ou une copie de l'attestation de PPS ; les mineurs non licenciés doivent remplir un questionnaire de santé.

Art 6 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité par une police individuelle « accident ». Les licenciés FFA et FFTriathlon bénéficient des garanties accordées liées à la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens tenus en laisse sont tolérés à condition de se placer en fin de file au moment du départ.

Art 8 : Les inscriptions peuvent se faire :

- au service des sports ou par courrier au complexe sportif Charles Berte – Avenue Caumont la Force – 54300 LUNÉVILLE jusqu'au 8 octobre,
- sur www.chronopro.net jusqu'au jeudi 8 octobre,
- pour la marche, les inscriptions le jour-même seront closes à 13h30, pour les courses à 14h30. Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera le dimanche 11 octobre à partir de 10h Place Léopold à Lunéville.

Art 9 : Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course.

Art 10 : Le jour de la course, chaque participant se verra remettre un ticket de tombola. Le tirage au sort se fera à l'issue de la course, en même temps que la remise des prix. La présence des gagnants est obligatoire pour bénéficier du lot. Une dotation en bons d'achat et en cartes cadeau est à gagner.

Art 11 : Droit à l'image et publication : les participants aux Foulées Lunévilloises autorisent la ville de Lunéville à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.